

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-38

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Absents : 3  
Votants : 14  
Procurations : 2

REÇU LE :  
27 AVR. 2018  
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 12 AVRIL à 20 h 07, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2018**

**Date d'affichage : 07/04/2018**

**Présents** : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Fanny KUHN, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (1)** : Didier MAURY

**Absents avec Procuration (1)** :

- Raphaël GENZ a donné procuration à Eva BIETH.
- Camille HAUMONT-BOUZONVILLE a donné procuration à Marie-Cécile RIVIERE

**La séance est ouverte à 20 H07.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Cécile RIVIERE est désignée pour remplir cette fonction.**

**OBJET - Affectation des résultats 2017 du budget camping**

Monsieur le Maire expose :

Le résultat de l'exercice 2017 relatif au budget camping doit être affecté comme suit :

- excédent reporté à la section de fonctionnement : 2 109,93 euros
- excédent d'investissement à reporter à la section d'investissement : 37 304,52 euros.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- APPROUVE l'affectation du résultat du budget camping 2017 selon le tableau résumé ci-dessous :**

Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : -1504,98 euros

Résultats antérieurs reportés : + 3614,91 euros

Résultat à affecter (fonctionnement) : + 2109,93 euros

Solde d'exécution d'investissement : + 1239,00 euros

Solde des reports d'investissement : + 36065,52 euros

Solde d'exécution d'investissement : +37304,52 euros

Résultat à affecter (investissement) : + 37304,52 euros

A Serres sur Arget, le 12 avril 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



**REÇU LE :**  
**27 AVR. 2018**  
**PREFECTURE FOIX**

**Reçu en Préfecture le :**

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du